

STATUTS

-:-:-:-:-

Art.1. La Société

"Club Cyclotouriste Rumillien"

A pour but d'encourager la pratique du sport cycliste sous forme de courses, d'excursions et de créer des relations amicales entre ses membres. La Société se réserve le droit d'adhérer ou non à une fédération. Elle s'interdit tout sujet politique ou religieux.

- MEMBRES.-ADMISSIONS.-DEMISSIONS.-

-:-:-:-:-

Art.2. La Société se compose de membres d'honneur de membres honoraires et de membres actifs.

Art.3. Sera inscrit comme membre d'honneur quiconque contribuera à la prospérité de la Société grâce à ses dons ou à son activité. Les membres d'honneur sont nommés par le comité.

Art.4. Peut être admis comme membre honoraire celui qui verse annuellement la somme fixée chaque année par le comité et payable d'avance.

Art.5. Pour être membre actif il faut:

Pour les mineurs: présenter au comité une autorisation écrite de leurs parents.

Pour les adultes: n'avoir encouru aucune peine afflictive ou infamante, être présenté par deux sociétaires, et payer la cotisation annuelle somme fixée par le comité.

Art.6. Toute démission n'est acceptée que trois mois jours pour jour après l'envoi d'une lettre recommandée au Président.

- ADMINISTRATION -

-:-:-:-:-

Art.7. L'administration de la Société est confiée à un comité composé de :

I Président	I Vice-Président
I Secrétaire	I Trésorier
3 Administrateurs	

choisis parmi les membres actifs de la Société et élus en Assemblée Générale.

Art.8. Le comité est renouvelé chaque année par tiers et par roulement, la première année le tiers sortant est désigné par voie de tirage au sort, au cours d'une assemblée Générale au début de saison; Assemblée convoquée huit jours à l'avance par les soins du comité en fonctions. Les diverses fonctions des membres du comité sont incompatibles entre elles et sont gratuites.

Art.9. Le Président est le représentant officiel de la Société. Il fait connaître à l'autorité, s'il y a lieu,

les changements qui se produisent dans la composition du bureau. Il adresse à chaque assemblée générale, le compte-rendu moral et financier de la société qui lui a été présenté et par le secrétaire et par le trésorier.

Art.10. Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence.

Art.11. Le Secrétaire est chargé de la correspondance, et des procès-verbaux et des convocations.

Art.12. Le Trésorier est chargé de la comptabilité de la société : il communique l'état de la caisse au comité au moins une fois par mois. Il ne peut engager aucune dépense sans l'autorisation du comité.

Art.13. Nul ne peut être élu membre du bureau s'il n'est déjà membre actif.

Art.14. Nul ne peut assister aux réunions de la société s'il n'a été reçu membre actif dans la forme prévue par les statuts.

- COTISATIONS -

Art.15. Lors du paiement de sa cotisation tout membre actif reçoit sa carte pour la saison et l'insigne de la société.

Art.16. La radiation d'un membre pour non paiement en sera prononcée qu'après l'envoi d'une lettre recommandée et dans le cas où la réponse à une mise en demeure de règlement ne serait pas satisfaisante.

Art.17. Tout sociétaire radié pour non paiement, pourra rentrer à la société en payant ses cotisations arriérées et en renouvelant les formalités de l'article 5.

Art.18. Tout sociétaire qui porterait atteinte à l'honneur et à la considération de la société en serait, après examen de son cas par le comité, (1)

Art.19. Tout sociétaire contrevenant aux présents statuts sera passible d'une amende fixée par le comité.

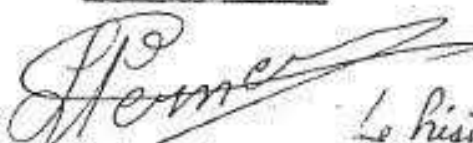
Art.20. L'insigne adopté par la société diffère des insignes et décorations adoptés par l'Etat.

Art.21. Toute modification aux statuts ne pourra être adoptée qu'en Assemblée Générale. Il devra, avant sa mise en vigueur, être soumis à l'approbation de l'autorité compétente s'il y a lieu.

Art.22. En cas de dissolution, les fonds disponibles en caisse seront versés à une ou plusieurs sociétés locales choisies par le comité en fonction.

Le Président

Le Secrétaire


Le Président
FERRARI Otello



(1) et vote à bulletin secret ou par scrutin, mais seulement après avoir été autorisé par le Comité.

Certifié conforme à l'original,
Cédric CHARVIN,
le 29.05.2022

Vélo Club Ruffinien
5 rue des Gères
74100 Ruffin

61 - ORNE

21 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association pour le développement de la formation industrielle.** Objet : formation professionnelle des ouvriers qualifiés des métaux et des industries connexes ainsi que des techniciens ; formation professionnelle des salariés en activité : entretien, perfectionnement, promotion, conversion, adaptation. Siège social : 25, route de Mamers, 61000 Alençon.

62 - PAS-DE-CALAIS

24 janvier 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. L'association **Football-Club capellois** transfère son siège social du Café du Bon Accueil, route Nationale, La Capelle-lès-Boulogne, 62360 Pont-de-Briques-Saint-Etienne, au Café de la Place, 101, route Nationale, La Capelle-lès-Boulogne, 62360 Pont-de-Briques-Saint-Etienne.

70 - HAUTE-SAÔNE

13 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Art, action.** Objet : développer des interventions culturelles et artistiques en milieu rural. Siège social : Recologne-les-Ray, 70130 Fresne-Saint-Mamès.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Foyer rural du Pont-de-Planches.** Objet : mettre à la disposition de tous les moyens de développement d'activités éducatives, sociales et récréatives. Siège social : maison commune, Le Pont-de-Planches, 70130 Fresne-Saint-Mamès.

72 - SARTHE

6 janvier 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association familiale rurale de Saint-Aubin-des-Coudrais.** Objet : développer les contacts entre les habitants ; créer des activités pour les enfants. Siège social : 2, rue de la Châtaigneraie, Saint-Aubin-des-Coudrais, 72400 La Ferté-Bernard.

74 - HAUTE-SAVOIE

3 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. L'association **Vélo-Club rumillien** transfère son siège social du Café Dumont, avenue Gantlin, 74150 Rumilly, à la maison des associations, rue des Ecoles, 74150 Rumilly.

17 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. L'association **Fédération de la Haute-Savoie des associations de mutilés, anciens combattants, anciens prisonniers, veuves, orphelins et ascendants de la grande guerre** (affiliée à l'union fédérale) change son titre, qui devient : **Union fédérale des associations d'anciens combattants et victimes de guerre de la Haute-Savoie**, et transfère son siège social de chez M. Fournier (Jean), 5, rue Notre-Dame, 74000 Annecy, à la maison du combattant, 15 bis, rue de la Gare, 74000 Annecy.

19 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. L'association **Rendez-vous de l'amitié** décide sa dissolution. Siège social : 22 bis, rue de la Paix, 74000 Annecy.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale des sapeurs-pompiers de Naves-Parmelan.** Objet : maintenir et développer des liens amicaux entre les sapeurs-pompiers actifs et les anciens sapeurs-pompiers de Naves-Parmelan. Siège social : mairie, Naves-Parmelan, 74370 Pringy.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des anciens élèves techniciens supérieurs du lycée Gabriel-Fauré, Annecy.** Objet : favoriser les contacts entre anciens élèves. Siège social : lycée Gabriel-Fauré, avenue du Rhône, 74000 Annecy.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Club de l'âge vermeil.** Objet : permettre une rencontre amicale des personnes du 3^e âge de la commune de Vaulx ; créer toutes activités permettant l'épanouissement de ses adhérents. Siège social : mairie, Vaulx, 74150 Rumilly.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Marcellaz loisirs et culture.** Objet : développer des liens amicaux, sportifs et culturels entre les membres de la commune. Siège social : mairie, Marcellaz-Albanais, 74150 Rumilly.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Moto-Club Road-Vickings.** Objet : regrouper des personnes pratiquant la motocyclette. Siège social : 40, route de Vovray, 74000 Annecy.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. L'association **Amitié et avenir, association départementale d'aide aux handicapés mentaux moyens, légers et à leurs familles** transfère son siège social du 1, quai des Clarisses, La Manufacture, 74000 Annecy, au 3, rue Sommeiller, 74000 Annecy.

20 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. L'association **Ecole annecienne de vol libre** décide sa dissolution. Siège social : 11, avenue Duthiou, 74000 Annecy.

21 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. L'Association des maires et adjoints aux maires de la Haute-Savoie change son titre, qui devient : **Association des maires, adjoints et conseillers généraux de la Haute-Savoie**, et transfère son siège social de l'hôtel de ville, 74000 Annecy, à la Maison des maires, 58, rue Someiller, 74000 Annecy.

75 - PARIS

10 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **La lettre du mouvement de la condition paternelle (La lettre du M.C.P.).** Objet : diffusion de toutes informations qui pourraient favoriser la défense de l'enfant de parents divorcés ou séparés sur le droit inaliénable d'avoir son père et sa mère auprès de lui quels que soient les aléas de la vie du couple parental, et en particulier dans le sens de la valorisation de la paternité qui semble la plus ignorée des procédures de divorce et de séparation. Siège social : 144, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

12 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. L'Association **pour la création d'emplois dans les prisons (A.C.E.P.)** transfère son siège social du 4 au 13, place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01.

14 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. L'association **L'Hedone** transfère son siège social du 152, rue de Silly, 92100 Boulogne-Billancourt, au 52, rue Lepic, 75018 Paris.

15 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Association pour le logement des familles et des isolés (A.L.F.I.)** transfère son siège social du 4, place Félix-Eboué, 75012 Paris, au 45, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.

17 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Association démocratique des travailleurs de Turquie (A.D.T.T.).** Objet : développer des relations amicales, culturelles et sociales entre les travailleurs de Turquie et la société française ; essayer de résoudre les problèmes linguistiques des travailleurs de Turquie vivant et travaillant à Paris. Siège social : 54, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Association des numismates et cartophiles de l'Île-de-France (A.N.E.C.I.F.).** Objet : organisation de réunions entre ses membres en vue de développer leurs connaissances dans le domaine de la numismatique et de la cartophilie ; favoriser les échanges entre collectionneurs. Siège social : 150, boulevard Masséna, 75013 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de gestion agréé des métiers de l'automobile (C.G.A.M.A.).** Objet : former, assister techniquement en matière de gestion ses adhérents, entreprendre toute action destinée à améliorer la rentabilité de leur entreprise et concourant à leur développement. Siège social : 77, avenue Niel, 75017 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Di-Zahav.** Objet : diffusion de la culture en général et, plus particulièrement, de la culture juive, par tous les médias connus ou à venir. Siège social : 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Ecole de mime contemporain (E.M.C.).** Objet : évolution du mime et du théâtre ; développement de la recherche sur le langage corporel et l'ensemble de signaux non verbaux et diffusion et enseignement des techniques issues du travail de recherche. Siège social : 400, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **En voiture, Simone (E.V.S.).** Objet : permettre à des personnes ayant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle l'apprentissage de la conduite. Siège social : 77, rue de L'Ouest, 75014 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Fondation de l'homme citoyen.** Objet : recherche critique des finalités de l'action sociale afin d'accroître les possibilités de développement de la personne ; étude des interactions et interrelations entre progrès technique ; besoin social et épanouissement personnel ; création de l'aptitude à résoudre les problèmes de développement par une large réflexion intégrée des faits humains, sociaux et culturels ; information sur la possibilité d'établir les postes essentiels d'un bilan sociétal. Siège social : 8, avenue Foch, 75116 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Les chemins de l'aventure.** Objet : créer et réaliser des activités culturelles, randonnées pédestres et des voyages à l'étranger. Siège social : 18, passage Vendôme, 75003 Paris.

18 janvier 1983. Déclaration à la préfecture de police. **Promo-D'O.M., promotion d'outre-mer.** Objet : aider les artistes originaires des départements d'outre-mer, afin qu'ils puissent s'insérer parmi leurs compatriotes métropolitains, en organisant des rencontres culturelles, pour les faire connaître au public ; sauvegarder le patrimoine des départements d'outre-mer. Siège social : 41-43, rue des Rigoles, 75020 Paris.

73 - SAVOIE

7 octobre 1971. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. **Association des anciens Ecureuils**. Objet : perpétuer entre les anciens la mémoire du père Rosset et son esprit d'amitié. Siège social : chez M. et Mme Henry (Guy), Les Edelweiss, route de la Bastille, Saint-Jean-de-Maurienne.

11 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Foyer des jeunes de Vimines**. Objet : but récréatif et éducatif ; promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation sportive, artistique et culturelle ; renforcer la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide. Siège social : mairie de Vimines.

12 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale sportive et culturelle de la Banque nationale de Paris**. Objet : pratique de tous les sports en général et obligatoirement de l'éducation physique ; dans le but d'entretenir et même d'élever le niveau moral et intellectuel de ses membres pratiquant ou non les sports, elle a pour objet également les arts, la musique, le chant, le théâtre, les conférences littéraires, etc. Siège social : Banque nationale de Paris, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.

13 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Comité départemental de Savoie d'hygiène et de santé bucco-dentaires**. Objet : diffuser les principes d'hygiène bucco-dentaire ; créer et favoriser les moyens susceptibles de développer la prophylaxie bucco-dentaire. Siège social : résidence Sainte-Anne, La Motte-Servolex.

74 - HAUTE-SAVOIE

2 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. Le Club cyclotouriste de Rumilly change son titre, qui devient : **Vélo-Club rumillien**. Siège social : café Dumont, route d'Aix, Rumilly.

14 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. La **Société d'éducation populaire d'Annecy-le-Vieux** transfère son siège social de chez M. Bernard Lavorel, Annecy-le-Vieux, chez Mlle Lucie Desailoud, rue de l'Arc-en-Ciel, Annecy-le-Vieux.

75 - PARIS

23 septembre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Ordre des Commodores**. Objet : rassembler tous ceux qui se sont montrés au combat ou dans tous les domaines (arts, sciences ou affaires) des chefs pleins de vaillance et d'autorité. Siège social : 33, quai Henri-IV, Paris (4^e).

23 septembre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'intervention de pédagogie, management et marketing (G.R.I.P.E.M.M.)**. Objet : favoriser l'enseignement et le développement des techniques de management et de marketing. Siège social : 32, place Saint-Georges, Paris (9^e).

30 septembre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive Librairie Nathan**. Objet : pratique des sports, de l'éducation physique et des activités de plein air. Siège social : 9, rue Méchain, Paris (14^e).

1^{er} octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Clinique radiologique et d'investigations vertébrales (diagnostic, traitements, expertises)**. Objet : mettre à la disposition des malades, des médecins, omnipraticiens, spécialistes, experts des professions paramédicales et des associations de médecins du travail les locaux ainsi qu'une organisation médicale disposant d'appareils d'investigations modernes. Siège social : 3, rue Jules-Lefebvre, Paris (9^e).

4 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Office de diffusion des panneaux décoratifs (support bois) (O.DECO.)**. Objet : propagande sous toutes ses formes en faveur de l'utilisation des panneaux décoratifs à support en bois. Siège social : 30, avenue Marceau, Paris (8^e).

4 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Académie de l'érotisme**. Objet : défendre la place de l'érotisme dans les domaines littéraire, artistique et cinématographique par la création d'un grand prix décerné chaque année à l'un des représentants de chaque catégorie précitée pour l'ensemble de leur œuvre ou une œuvre publiée ou réalisée dans l'année de l'attribution du prix et la publication d'un bulletin périodique. Siège social : chez M. Le Men, 30, rue Laferrière, Paris (9^e).

5 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Danse Théâtre Expérience**. Objet : mettre en commun les connaissances, expériences chorégraphiques, musicales et artistiques en vue de développer la connaissance et la pratique de la danse et du théâtre sous toutes ses formes et en relation avec les autres formes de l'art par des cours, des recherches et des spectacles et par toutes manifestations se rattachant directement ou indirectement à la danse, au théâtre ou aux spectacles artistiques. Siège social : 40, rue de Vaugirard, Paris (6^e).

6 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des cercles de France**. Objet : créer des liens de collaboration et d'amitié entre les cercles ; rechercher et étudier tous moyens propres à favoriser leur développement ; entreprendre toutes démarches auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, des organismes et personnalités intéressés, dans l'intérêt des cercles et de leur développement ; promouvoir une coopération entre cercles dans le cadre de services communs. Siège social : 32, rue Le Peletier, Paris (9^e).

7 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du Centre national pour l'exploitation des océans (A.S.C.N.E.O.)**. Objet : permettre la pratique de l'éducation physique et des sports au sein du Centre national pour l'exploitation des océans. Siège social : 39, avenue d'Iéna, Paris (16^e).

11 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Association Langues et Civilisations**. Objet : favoriser par tous les moyens le développement de la recherche et des travaux de tout genre dans le domaine de l'orientalisme et, tout particulièrement, dans les secteurs relevant d'un enseignement dispensé à l'institut national des langues et civilisations orientales tel que cet établissement a été défini par le décret n° 71-98 du 3 février 1971. Siège social : 4, rue de Lille, Paris (7^e).

11 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Liaison routière** modifie son objet : promouvoir par tous les moyens légaux des logements sociaux en faveur de ses adhérents victimes d'accidents de la route, et transfère son siège social du 9, rue Buffault, Paris (9^e), au 24, rue Feydeau, Paris (2^e).

12 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du C.E.S. (collège d'enseignement secondaire), 38, rue Trousseau, Paris (11^e)**. Objet : organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social : 38, rue Trousseau, Paris (11^e).

76 - SEINE-MARITIME

9 octobre 1971. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Photo-Ciné-Club offranvillais**. Objet : grouper toutes les personnes aimant la photographie et ses applications ; développer le goût et le sens de la photographie et du cinéma d'amateur. Siège social : mairie d'Offranville.

14 octobre 1971. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association sportive du collège d'enseignement secondaire Gustave-Courbet de Gonfreville-l'Orcher**. Objet : organisation et développement de la pratique des sports par les élèves ou étudiants fréquentant l'établissement. Siège social : C.E.S. Gustave-Courbet, avenue Lénine, Gonfreville-l'Orcher.

14 octobre 1971. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association du comité communal des fêtes de Thérouldeville**. Objet : organiser les fêtes, réjouissances, jeux et distractions de la commune de Thérouldeville. Siège social : mairie de Thérouldeville.

15 octobre 1971. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'**Association sportive de l'institut supérieur technique d'outre-mer** transfère son siège social du 26, rue de Richelieu, Le Havre, au 4, quai Guillaume-Le Testu, Le Havre.

77 - SEINE-ET-MARNE

13 octobre 1971. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Vélo-Club de Lagny-Thorigny**. Objet : pratique du sport cycliste (route, piste, cyclo-cross). Siège social : 15, avenue du Maréchal-de-Lattre, Lagny.

79 - DEUX-SÈVRES

14 octobre 1971. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. L'**Union Boule d'Inkermann** transfère son siège social du café Dhérissou, 114, route d'Aiffres, Niort, au café Léo, 50, rue de la Perche, Niort.

14 octobre 1971. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. L'Association pour la gestion des cantines scolaires des écoles primaires de la ville de Niort change son titre, qui devient : **Association pour la gestion des restaurants scolaires des écoles publiques de la ville de Niort**. Siège social : hôtel de ville de Niort.

80 - SOMME

5 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Somme. L'**Association départementale des centres de vacances et œuvres de plein air de la Somme** transfère son siège social du 32, rue de Noyon, Amiens, au 6, rue Saint-Fuscien, Amiens.

5 octobre 1971. Déclaration à la préfecture de la Somme. La **Société de chasse d'Orival** décide sa dissolution. Siège social : mairie d'Orival.